



CONFINEMENT - TRAVAIL AU NOIR - SERVICES À LA PERSONNE

Confinement et travail au noir

Un drame invisible pour 2,5 millions de personnes

Alors que la crise de la Covid-19 touche, pour la seconde fois en quelques mois, tout le paysage économique français, que l'État a immédiatement engagé des actions de protection des salariés et des indépendants, une partie de la population reste cette fois encore sous les écrans radars et subit de plein fouet les effets de la crise : les travailleurs non déclarés.

Le travail non déclaré est un fléau pour tous. Les entreprises du secteur des Services à la Personne, par la voix de la Fédésap, souhaitent que ce sujet soit un sujet de premier plan. L'actualité de la crise de la Covid-19 laisse 2,5 millions de personnes dans une situation catastrophique. Elles sont les victimes oubliées de la crise.

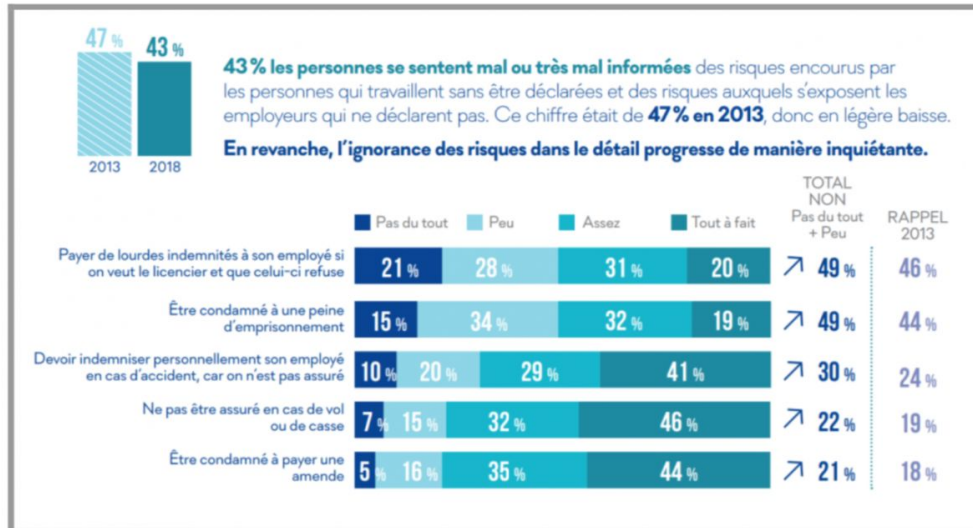
Selon un rapport du Conseil d'Orientation pour l'Emploi*, le travail non déclaré représenterait en France entre 2 et 3 % de la masse salariale et pourrait concerner, selon les formes et temporalités prises en compte, autour de 5 % de l'ensemble de la population de 18 ans ou plus. **Soit 2,5 millions de personnes.**

"Lorsque tout va bien, on peut avoir l'impression que le travail au noir n'est pas si dramatique que ça, mais dès que survient un accident ou même un congé maternité, on constate les effets catastrophiques du travail au noir, avec une perte totale de revenus. Depuis plusieurs mois, la crise touche tous les travailleurs non déclarés en même temps, ce qui est inédit. Ils se retrouvent aujourd'hui, pour la seconde fois, dans une situation financière désespérée. Les entreprises de Services à la Personne reçoivent, depuis le premier confinement, de nombreux appels de travailleurs non déclarés qui cherchent à tout prix à trouver une activité salariée protectrice. Cette crise doit être l'occasion d'une prise de conscience générale pour que cessent définitivement ces pratiques. C'est le sens de notre initiative." Amir Reza-Tofighi, Président de la Fédésap.

Même si les risques du travail au noir semblent globalement connus par la majorité des français, selon le baromètre travail au noir « *Oui Care / Market Audit* » de 2018**, ils prennent tout leur sens au cœur de la crise du Covid-19.

* <https://www.strategie.gouv.fr/publications/travail-non-declare> Rapport février 2019

** https://ouicare.com/wp-content/uploads/BAROMETRE_Oui-care-TRAVAIL_NOIR.pdf



La protection pour les salariés et l'abandon pour les travailleurs non déclarés.

Alors que les salariés bénéficient d'un dispositif protecteur : activité partielle, arrêt de travail, sécurité de l'emploi etc... les personnes dont le travail n'est pas déclaré n'ont aujourd'hui aucun revenu. Les secteurs les plus exposés au travail au noir sont aujourd'hui très touchés et les personnes "employées" laissées sans ressources (hôtellerie-restauration, commerce de détail alimentaire, BTP, gardiennage, agriculture, services à la personne).

Des risques importants pour les travailleurs non déclarés :

- Absence totale de revenus en cas de maladie, de maternité, au moment de la retraite etc... ;
- Risque de non-paiement des prestations par les clients ;
- Pas de recours en cas de problème avec le client ;
- Impossibilité d'emprunter, de louer un logement etc... car pas de fiche de paie ;
- Dépendance à son conjoint et absence d'autonomie financière ;
- Perte des aides sociales en cas de condamnation pour travail au noir.

Ainsi que pour les personnes qui y ont recours :

- Pas de garantie ni de recours en cas de problème avec l'intervenant ;
- Requalification en CDI temps plein en cas de plainte ou de prud'hommes ;
- Responsabilité totale et risque financier majeur en cas d'accident de l'intervenant.

Enfin, le coût pour la société est très fort :

- Le travail au noir représente 2 à 3 % de la masse salariale totale versée par les entreprises. Autant de cotisations sociales qui ne sont pas versées à la société.



À propos d'O2 Care Services :

O2 Care Services, marque principale du groupe Oui Care, est leader des services à domicile en France depuis 1996. Multi-spécialiste en entretien du domicile (ménage, repassage, jardinage), garde d'enfants, accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap, O2 compte un réseau de 355 agences et 14 000 collaborateurs sur tout le territoire. Avec une stratégie reposant sur la qualité des prestations et le professionnalisme des intervenants, l'enseigne est devenue en 20 ans l'oxygène du quotidien de plus de 60 000 familles et l'un des principaux partenaires des sociétés d'assistance.

Contacts presse :

O₂ Care Services / Groupe Oui Care

Corinne Darbellay : 06 23 46 82 67 corinne.darbellay@o2.fr

KBZ corporate pour Oui Care / O₂ :

Laurence Martin : 06 47 69 85 99 lmartin@kbzcorporate.com

Sandra Tricot : 06 65 85 85 65 stricot@kbzcorporate.com